

Syndic propriétaire - Eigenaar-beheerder

Résidence ORCHIDEE Residentie

ASSOCIATION DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE « ORCHIDEE ». PROCURATION POUR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 16 MARS 2011.

Le (la-les) soussigné(e-s)..... (Nom, prénom ou dénomination)

Domicile ou siège social:

S'il s'agit d'une personne morale, il faut ajouter l'identité de ses représentants ainsi que l'indication de leur nomination et publication au moniteur belge.

Propriétaire des lots suivants :

Code des lots privatifs:	Représentant les quotités suivantes:
	TOTAL DES QUOTITES:.....

Constitue(nt) par la présente le mandataire

Si celui-ci est membre du conseil de gérance sortant ou candidat au conseil, le signataire donne tout pouvoir et par conséquent autorise à voter pour sa propre candidature.

M. (Nom, prénom)

Auquel il(ils-elles) confère(nt) tous pouvoirs à l'effet de le (la-les) représenter ou de se substituer à l'assemblée générale des copropriétaires de l'immeuble ci-dessus dénommé et pour y prendre part en son nom à toute délibération, décision et votes inscrits à l'ordre du jour de la dite assemblée et, au cas où elle serait reportée, à l'assemblée générale ultérieure ayant le même ordre du jour.

Ce mandat est général (oui-non):

Ce mandat est donné avec instructions de vote ci-après :

Fait à le

La signature doit être précédée de la formule autographe "Bon pour pouvoir" :

Nom et Prénom en toutes lettres :

Signature:

Tout copropriétaire peut se faire remplacer par un mandataire.

Cette procuration doit être établie au nom d'un mandataire autorisé. Si plusieurs procurations étaient données pour la même assemblée, la dernière en date sera la seule validée.

"En cas de démembrement du droit de propriété portant sur un lot ou si celui-ci fait l'objet d'une indivision ordinaire, le droit de participation aux délibérations de l' A.G. est suspendu jusqu'à ce que les intéressés désignent celui qui exercera ce droit" art 577-6§ 1»

Le Syndic ne peut intervenir comme mandataire d'un copropriétaire (art 577-6§5) M.B. 26-07-1994).

Boulevard Louis Mettwielaan 85/45 - Bruxelles 1080 Brussel

Permanences - Permanent kantoor : Mercredi/Woensdag : 17-19h/u et/en Samedi/Zaterdag : 10-12h/u

N° entreprise : 0850 178 274 - Dexia : 068-2338028-64 - 0472/016 032 - Email : syndic_acp_orchidee@yahoo.fr